

L'animateur : M. Jean Charles GUIGUEN

Membres présents : MM. Christian FRESNEL, Jean-Marie SARDAIN, Philippe ANDRIEUX,
Philippe BRANDY, Bruno RENON, Patrick BOURABIER.

Excusé :

Le PV n° 07 de la réunion de la commission SENIORS en date du 03/10/2019 est approuvé sans modifications.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de **7 jours francs et 2 jours francs pour les matches de coupes et pour les 4 dernières journées de championnat** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (Art.30 – paragraphe 3 des R.G. de la LFNA) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique **obligatoirement avec en-tête du club**. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

1° SOUS-COMMISSION DES CHAMPIONNATS

*La commission valide les amendes pour la journée **3** (championnat **SENIORS** à **12**) et pour la journée **12** (championnat **SENIORS D5** à **14**) concernant les changements d'horaires, de dates, les demandes tardives de modifications et les forfaits.*

FORFAITS :

- Séniors D4 – (amende **40 Euros**)

Poule D : ASPTT DIRAC (2) du 06/10/2019 (**3^{ème} forfait**)

- Séniors D5 – (amende **30 Euros**)

Poule C : ES NERCILLAC/REPARSAC (2) du 06/10/2019 (**2^{ème} forfait**)

Poule D : FC TARDOIRE (4) du 06/10/2019 (3^{ème} forfait)

FORFAIT GENERAL : (amende complémentaire 60,00 €)

- 4^{ème} Division

Poule D : AS PTT DIRAC (2) du 06/10/2019

- 5^{ème} Division

Poule D : FC TARDOIRE (4) du 06/10/2019

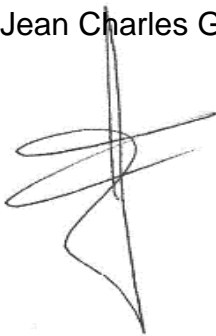
2° - INFORMATION DIVERSES

- US BALZAC, Monsieur Bernard BUELLENS, du 08/10/2019, pris note,
- US ANAIS, Monsieur Jean Charles GUIGUEN, du 06/10/2019, pris note,
- AS PTT DIRAC, Madame Annabelle TRICHARD, du 07/10/2019, pris note,
- MAIRIE d'ANGOULEME, Madame Séverine AUGUSTIN, des 04 et 07/10/2019, pris note,
- AJ MONTMOREAU, Monsieur Jocelyn GUERIN, du 06/10/2019, pris note,
- ENT FOOT 16, du 07/10/2019, pris note,
- ES NERCILLAC/REPARSAC du 06/10/2019, pris note,
- FC TARDOIRE, Madame Marion MOINE, du 04/10/2019, pris note

La prochaine réunion est fixée au **MERCREDI 16 Octobre 2019 à 17 h 45**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19H30

L'animateur Jean Charles GUIGUEN



Le secrétaire Jean Marie SARDAIN

